

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5316

Société : R.A.M 140891

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MR JABER Mohamed

Date de naissance : 31-12-1954

Adresse Rue 9 M 169 Lotissement Sidi Abdennour

OLFA - CASA

Téléphone : 06 81 65 62 19

Total des frais engagés : 1685,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 18 OCT. 2022

Nom et prénom du malade : JABER Mohamed

Lien de parenté : R

Lui-même Professeur Saâd BENJELLOU

Age :

Conjoint Enfant

Nature de la maladie : PROSTATE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 18/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 OCT 22	S	CF		<i>Centre d'Urologie Professeur Saad BENJELLOUN - Chirurgien Urologue - Chef du Service d'Urologie Zentoudia, Résidence des Fleurs Zentoudia, Tel: 0527 47 01 12/13/14</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SAIB SARI 22 Dr. Zak 10 SAIB 154, Bd Oued Doudra Baztoun, Outa Casa TM : 05 22 91 16 34</i>	18/10/22	16.85.10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

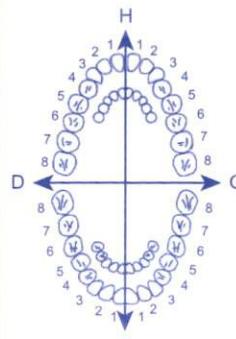
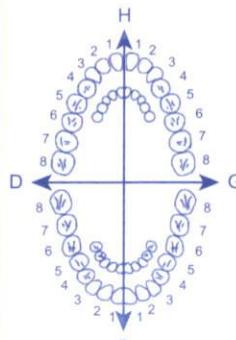
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PHARMACIE SAIB

ADRESSE : DB OUED DAOURA AZHARI 2 N 154 OULFA CASABLANCA -- TEL : 0522911654

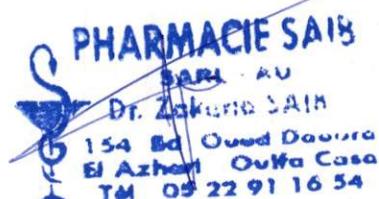
Casab / le 18/10/2022.

facture n° 4/22

M. SABER Mohamed.

3 Katal volp	3 x 267,00
3 Katal voll	3 x 232,00
3 Urosta	3 x 61,70
<hr/>	
1685,10	

Arrêté au montant de mille six cent
quatre vingt cinq francs et trois —



Centre d'urologie Pr. Saad Benjelloun

Professeur saad Benjelloun

Le 18/10/2022

STN GRABEN T O H A A T E D

267.00 x 3

232.00 x 3) XATRAL (10mg)

+ 3

1 CP - SOIN x (6 M)



62.70 x 3) UNASTA

1/2 CP x MATIN
SOIN



x (6 M)

1685.10

PHARMACIE SAIB
SARL - AU
Dr. Zakaria SAIB
154, Bd Oued Douira
El Azhart - Oujda Casablanca
TM 05 22 91 16 54

Centre d'Urologie
Professeur Saâd BENJELLOUN
- Chirurgien Urologue -
Ancien Chef du Service d'Urologie
n°, Bd Zerktouni, Résidence les Fleurs
Tél : 022 88 01 12 / 13

PPV 62 DH 70
PER 05 / 25
LOT L1724

PPV 62 DH 70
PER 05 / 25
LOT L1724

PPV 62 DH 70
PER 08 / 25
LOT L2827

N°I.C.E :001638312000001